



L'an deux mil vingt-deux, le quinze novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du huit novembre deux mil vingt-deux, s'est réuni en salle du Conseil de la Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée à l'écran d'affichage numérique de la mairie le huit novembre deux mil vingt-deux.

Présents : Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Marie Gaëtane DANION, Jean Marie PERILLIAT, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Anne Marie LOYEZ-DYRDA, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAIN, Margaux LANGLANT, Philippe MATTON, Éric LAURENT, Laëtitia RENSKI, Lucile TYRAN, Frédéric BERNABLE, Franck DENISE.

Absents : ---

Soit : 23 présents et 0 absent.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE, Madame Margaux LANGLANT et Madame Sophie DUGRAIN.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2022-11-15/04 Adhésion à la centrale d'achats du Syndicat de la Fibre Numérique 59/62

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'adhésion de ce dernier à la centrale d'achat du Syndicat de la Fibre Numérique 59/62 pour la vidéoprotection par délibération du 29 septembre 2022.

Monsieur le Maire rappelle que les principaux avantages escomptés en lien avec l'adhésion à la centrale d'achat sont les suivants :

- Nous affranchir des procédures de marchés publics ;
- Profiter des spécificités du réseau public de fibre optique déployé ;
- Uniformiser les outils sur le territoire ;
- Optimiser nos coûts grâce à la mutualisation des achats ;
- Faire les meilleurs choix techniques pour investir ;
- Avoir une cohérence dans les choix techniques ;

Trouvez en annexe n°4 la plaquette des services de cette centrale d'achats à destination des collectivités.

Monsieur le Maire distribue les projets de convention reçu postérieurement à l'envoi de l'ordre du jour.

Après examen de l'annexe n°4 et du contenu de la présente, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Acter l'adhésion de la commune à la centrale d'achats susmentionnée pour l'ensemble de ses services selon les besoins identifiés le cas échéants ;
- L'autoriser à signer tout document relatif à ce groupement et notamment l'adhésion de la commune et l'engagement des deniers publics dans la limite des disponibilités budgétaires ;



VILLE DE
PONT-À-MARCO

CONSEIL MUNICIPAL du mardi 15 novembre 2022 –

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le **Marcq**

SLOW

ID : 059-215904665-20221117-D2022_11_15_04-DE

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, actent l'adhésion de Pont-à-Marcq à la centrale d'achats du Syndicat de la Fibre Numérique 59/62 pour l'ensemble de ses services. Ainsi fait en séance le jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 17/11/2022,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT



Clement  *Sylvain Clement*